



**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES
D'OCCASIONNER DES DÉGATS**

I. Identité du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse mél :

II. Qualité du demandeur (personne disposant du droit de destruction)

Propriétaire (1)

Possesseur ou fermier (1)

Détenteur d'une délégation écrite du droit de destruction (1) **(joindre attestation agriculteur)** et agissant en

qualité de : particulier (1)

sollicite l'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur un territoire d'une surface deha cultures pour les espèces et dans les conditions suivantes :

Espèces (2)	Nature de la destruction (3)	Motifs	Communes Lieux-dits

La participation d'auxiliaires est limitée à 6 tireurs au maximum. Chacun doit être titulaire du permis de chasser valide

Si la demande concerne la destruction de la pie du 11 juin au 31 juillet, le demandeur doit préciser la nature agricole des terrains (vergers ou cultures maraîchères) et fournir leur localisation sur carte IGN.

Je certifie que les renseignements précisés ci-dessus sont exacts.

Dans l'éventualité où la demande d'autorisation de destruction concerne la fouine, j'atteste être informé que leur destruction est suspendue dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre en application à l'arrêté du 14 mai 2014, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive (avis de traitements affichés en Mairie).

J'atteste être en capacité de justifier, à la demande de l'administration, être détenteur du droit de destruction.

A, le

Signature

A retourner à : **Direction départementale des territoires**
Bureau Chasse - forêt
57, rue de Mulhouse
21000 DIJON

contact : Thierry GROSJEAN 03-80-29-43-76
thierry.grosjean@cote-dor.gouv.fr

Michèle DUTHU 03-80-29-43-84
michele.duthu@cote-dor.gouv.fr

(1) Cocher les cases utiles

(2) Si la demande porte sur plusieurs espèces, bien séparer dans le tableau les différentes espèces et donner les informations requises pour chacune des espèces concernées

(3) Préciser pour chacun des motifs de destruction visés à l'article R.427-6 la nature exacte des intérêts à protéger (exemple : nature des cultures, nature des biens, espèces à préserver de la prédation),

Pour les conditions de destruction par tir ou piégeage concernant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de la Côte-d'Or et les moyens employés, les lieux de destruction, se référer à *la notice d'information accompagnant le présent formulaire, se trouvant sur le site de la DDT.*